



Rejoignez le SNUipp-FSU 76, syndicat majoritaire au niveau national et sur le département.

Bulletin d'adhésion à retourner au **SNUipp-FSU 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

NOM :Prénom.....
 Nom de jeune fille :
 Date de naissance : Année sortie IUFM/ESPE:
 Adresse personnelle :

 Tél : Portable :
 E-mail.....
 Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité.....

Nom et commune de l'établissement d'exercice :

J'adhère au SNUipp-FSU 76
Echelon :
Corps :
 Si travail à temps partiel, quotité :.....
 Montant de ma cotisation :.....
Date : Signature :

Réduction d'impôts : 66 % de la cotisation syndicale déduits du montant de vos impôts 2019 !
Si vous ne payez pas d'impôt, le trésor public vous rembourse 66% de la cotisation.

Votre cotisation : voir tableau ci-contre
M1 / M2 / Contractuels : 32 € **PE Stagiaires :** 85 €
Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 71€)
Disponibilité, congé parental : 32 € **A-E/EVS :** 40 €
Retraités : 102 €
Majoration de cotisation
 Spécialisé, PEMF,CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €
 Directeur 5 à 9 cl + 12 € à 10 cl et plus + 15 €
 Directeur établissement spécialisé ou de SEGPA + 17 €

SEUL 1/3 de votre cotisation reste à votre charge !!
Ex : PE au 6ème échelon, votre adhésion vous « coûte » 5,27 € par mois !
6,83 € au 10ème échelon !

ECH.	INSTIT	P.E	P. E. hors cl	P. E. cl excep
1			191	223
2			205	228
3		133	219	245
4	126	139	226	260
5	129	146	240	1er chevron 276
6	131	155	254	2ème chevron 282
7	134	164		3ème chevron 289
8	140	175		
9	147	187		
10	156	201		
11	170	215		

Mode de règlement
 Chèque **Prélèvement mensualisé**
Si vous envoyez ce bulletin maintenant, les prélèvements se feront en 10 fois du 1er octobre 2018 au 1er juillet 2019. Pour le prélèvement mensualisé, merci de renvoyer le mandat de prélèvement ci-dessous, daté et signé, en complétant bien tous les champs (*).
Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB)

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU.
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.
 Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Débiteur
 Vos Nom Prénom (*) :
 Votre Adresse (*) :

 Code postal (*) :
 Ville (*) :
 Pays (*) :

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Identifiant Créancier SEPA : FR33ZZZ406331
 Nom : **SNUipp 76**
 Adresse : **4 rue Louis Poterat**
 Code postal : **76100**
 Ville : **ROUEN**
 Pays : **FRANCE**

Le (*) :

A (*) : _____

IBAN (*) :
 BIC (*) :

Signature (*) :